

Enfants de Partout

numéro
140

La revue des donateurs du BICE

NOVEMBRE 2014 – TRIMESTRIEL - PRIX 2€



www.bice.org

EN DIRECT DU TERRAIN :

Petite enfance,
nouvelles activités
au Paraguay p.3

JOURNÉE DE PRIÈRE ET D'ACTION POUR LES ENFANTS

Ce que vous pouvez
faire p.8

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT A 25 ANS :

- les avancées
- les problèmes persistants
- les nouveaux enjeux

NOTRE DOSSIER SPÉCIAL P. 4 À 7



Sommaire

P. 3

En direct du terrain

Petite enfance, le BICE apporte ses compétences

P. 4 à 7

Dossier

Les droits de l'enfant 25 ans après ?
Le message des experts internationaux

P. 8

20 novembre, une journée pour les enfants

Journée de prière et d'action, rejoignez la mobilisation !

 Découvrez plus d'actualités du BICE sur notre site www.bice.org



De vous à nous

MERCI À NOS TESTATEURS

En cette période où nous fêtons les Saints et commémorons nos chers défunts, nous voulons rendre un hommage particulier aux généreux testateurs décédés qui ont choisi de transmettre tout ou partie de leur patrimoine au BICE. Notre gratitude, notre engagement à se montrer dignes de leur legs et nos prières les accompagnent dans leur dernière demeure.

C'est toujours avec joie que nous échangeons avec ceux d'entre vous qui souhaitent réfléchir à la transmission de leurs biens, ou que nous recevons des messages tels que celui de **Mme Y.S.** qui nous témoigne :

“ J'ai fait figurer l'association BICE sur mon testament, car je suis très sensible à sa mission en faveur des enfants... Bon courage, que le Seigneur bénisse votre grande mission ”

Ou de **M. L.N.** nous disant :

“ Je suis célibataire... Tous mes héritiers indirects sont abondamment pourvus, **je désire maintenant léguer mes biens au BICE** ”

Sachez que si vous souhaitez éclaircir votre contexte personnel ou poser vos questions en toute confidentialité, nous sommes à votre disposition pour vous écouter et vous informer, sans chercher à vous influencer en aucune manière. Nous nous y engageons formellement.



Envoi gracieux de notre brochure sur simple demande

Isabelle Mourot, votre contact donateur au BICE, se tient à votre disposition pour vous répondre, échanger avec vous sur votre projet, ou vous rencontrer à votre convenance : elle est à votre écoute au **01 53 35 01 00.**

Edito

UN ANNIVERSAIRE QUI DOIT NOUS INSPIRER



Chers amis,

Le 20 novembre 1989, il y a tout juste 25 ans, l'ONU adoptait la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Visionnaire pour l'époque, le BICE a participé activement à la rédaction de ce texte fondateur. Depuis, comme vous le savez bien, nous avons continué à agir avec nos partenaires sur le terrain et grâce à votre soutien, pour que ces droits universels soient respectés.

Aujourd'hui, quel bilan tirer de ce combat pour le droit ?

Des progrès considérables ont été réalisés en termes d'éducation, de santé, de respect des enfants en situation de handicap... Mais hélas, dans d'autres domaines, des problèmes nouveaux sont apparus qui font que ce traité fondamental n'est pas toujours correctement appliqué alors qu'il a été ratifié par presque tous les pays. La crise économique aggrave jour après jour la précarité des familles les plus vulnérables. Un sentiment grandissant d'insécurité pousse l'opinion publique à exiger plus de sévérité envers des enfants, au point que certains pays ont réintroduit la peine de mort pour les mineurs. Partout, des enfants sont stigmatisés, exclus, persécutés, exploités sexuellement ou par le travail.

Les observateurs déplorent une relative démission des Etats sur ces questions, et aussi de certaines ONG soumises aux pressions politiques ou aux impératifs budgétaires. Ces difficultés nouvelles doivent pourtant renforcer notre détermination. Le découragement serait un crime contre l'enfance.

Dans ce numéro spécial, nous donnons la parole à des acteurs des droits de l'enfant issus de tous les continents pour qu'ils nous livrent leur bilan, région par région. Leurs témoignages sont autant d'appels à poursuivre nos engagements. En effet, comme nous le rappelions en 2009, en lançant notre Appel mondial à une nouvelle mobilisation pour l'enfance, le combat pour les droits de l'enfant est un combat pour les droits de l'Homme, un combat qui nous engage pour un monde meilleur. C'est pourquoi en cet anniversaire, je vous enjoins solennellement à rester mobilisés. Et pour que cette fête soit celle de tous les enfants, je vous invite vivement à participer à la Journée de Prière et d'Action pour les enfants dont nous sommes les moteurs en France. C'est le plus beau message que l'on peut adresser aux enfants ! ”

Olivier Duval, Président du BICE



60€ → Avec 60 euros, vous contribuez à la prise en charge d'un enfant dans une garderie pendant 2 mois.

MERCI!

UN PROJET INÉDIT D'ACCUEIL DES TOUT-PETITS AU PARAGUAY

Au Paraguay, l'exode rural a créé des banlieues immenses aux portes des grandes villes où les familles vivent dans une pauvreté absolue. Le BICE et son partenaire local y interviennent depuis longtemps auprès des enfants. Aujourd'hui ils innovent en étendant les actions vers les tout-petits.

➤ Nous avons déjà évoqué dans ces pages les terribles conditions de vie pour les familles et les enfants dans les banlieues d'Asunción, la capitale du Paraguay, et de Presidente Franco, ville située à la frontière du Brésil. Le BICE connaît bien ces zones urbaines gigantesques, nées de l'exode rural. Ensemble avec l'organisation Callescuela, notre partenaire sur place, nous accompagnons depuis des années des enfants qui travaillent avec leurs parents sur les marchés afin de les aider à poursuivre leur scolarité. Ensemble, nous avons désormais décidé de lancer des activités pour les moins de 6 ans, dont les besoins spécifiques ne sont pas perçus comme prioritaires dans cette région. En effet, l'importance fondamentale des activités d'éveil pour les tout-petits ne va pas

de soi pour des populations devant lutter au quotidien pour leur survie. Et pourtant c'est dans cette phase de l'enfance que va se décider l'avenir. C'est pourquoi notre projet a commencé par un travail de visites aux familles afin de les convaincre d'inscrire leurs enfants dans les centres d'accueil.

Des centres gérés par la communauté

Dans ces centres de quartier, les tout-petits et leurs mamans sont accueillis au moins 3 fois par semaine pour des activités de stimulation et d'éveil. L'une des particularités de ces centres est que les enfants sont notamment encadrés par des jeunes de la communauté qui sont en formation pour devenir éducateurs ou travailleurs sociaux. L'autre spécificité est de proposer aux mères des ateliers sur la santé, la psy-

chologie, la nutrition, le développement et les droits de leurs enfants. Certaines d'entre elles peuvent même y recevoir une formation d'assistantes maternelles.

Une prise de conscience dans la communauté

Le bon taux de fréquentation des centres depuis le début montre que le premier message est passé, et que les communautés commencent à se mobiliser pour les plus jeunes. L'implication de la communauté est le premier facteur de réussite de ce projet qui bénéficie déjà à une cinquantaine d'enfants de 2 à 5 ans. Nous souhaitons à présent l'élargir en l'intégrant au programme d'Attention Intégrale aux Communautés mené par Callescuela dans plusieurs quartiers et villes. Vous pouvez nous y aider !

25 ANS D'EXISTENCE POUR LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT : BILAN ET MESSAGES DES EXPERTS

Pour marquer le 25^e anniversaire du texte-clé qui fait référence dans le monde entier (cf encadré), nous avons demandé à des défenseurs internationaux de l'enfance d'analyser des avancées réalisées dans leur région, des progrès qui restent à faire et des pistes pour y parvenir. Leurs messages, comme vous le constaterez, sont cohérents et en parfaite adéquation avec les engagements que nous poursuivons au BICE. L'urgence est aujourd'hui aussi dans les actions de long terme, il en va de l'avenir de notre monde à toutes et tous !



AFRIQUE

Le regard de

GHISLAIN PATRICK LESSÈNE, Secrétaire Général de l'association Vision Internationale d'Entraide et Responsable juridique de l'African Law Library.

ÉDQUER LES ENFANTS AUX DROITS DE L'HOMME

➤ Dans le domaine des pratiques et coutumes traditionnelles, comme l'excision ou le châtimeⁿt corporel, on se heurte encore aux résistances de la société. Dans les domaines qui relèvent de l'engagement des Etats, nous sommes loin du compte. Il y a encore énormément d'enfants non scolarisés. Je dirais même que dans les provinces, le droit à l'éducation est théorique. L'espérance de vie des enfants demeure parmi les plus faibles au monde, la pauvreté est récurrente, les conflits déciment les populations, et quand ils ne

tuent pas, ils causent des traumatismes qui font des enfants de véritables bombes à retardement pour nos pays. Les causes très souvent invoquées pour justifier cette triste réalité sont le contexte international hostile et le problème de l'endettement. Mais en fait, il s'agit d'un alibi pour masquer un manque de volonté politique. Il serait utile aujourd'hui que les gouvernements africains établissent un bilan très concret et chiffré de ces 25 années. Il faudrait également une plus grande implication des chefs religieux, dont beaucoup sont d'ailleurs

réceptifs à ce que des sessions de formation soient organisées au sein de leurs structures confessionnelles. C'est en éduquant les jeunes aux principes des droits de l'homme que nous ferons émerger une future classe dirigeante plus consciente du bien commun. J'invite les ONG à revoir leur positionnement par rapport aux Etats qui sont les premiers débiteurs du respect des droits de l'enfant. Les ONG sont là pour les accompagner, tout en gardant suffisamment d'indépendance pour pouvoir dire les vérités incontournables.

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

La Convention relative aux Droits de l'Enfant est le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Composée de 54 articles, elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

Elle a été adoptée à l'unanimité par l'ONU lors de l'Assemblée Générale du 20 novembre 1989. Depuis, cette date-clé est devenue celle de la journée mondiale des droits de l'enfant. Le texte est aujourd'hui ratifié par la quasi-totalité des pays du monde, sauf par les Etats-Unis et la Somalie.

La Convention relative aux Droits de l'Enfant est rédigée dans un esprit positif et elle est tournée vers l'avenir car elle demande aux Etats qui la ratifient de créer des conditions de nature à permettre aux enfants de participer activement à la vie politique et sociale de leur pays.

EUROPE
OCCIDENTALE



Le regard de

PASCAL BOUCAUD, Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité » et Professeur à l'Institut des droits de l'homme de l'Université catholique de Lyon.

OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSITE

Des progrès considérables ont été accomplis, notamment quant à la prise en compte de l'opinion de l'enfant et de son autonomie, l'adaptation de la justice à sa vulnérabilité, l'interdiction de toute atteinte à son intégrité physique. Néanmoins, il reste encore un certain nombre de questions préoccupantes : enfants victimes de traite, enfants migrants non accompagnés, enfants discriminés en raison de leur handicap ou de leurs origines ethniques etc. Depuis 1989, le Conseil de l'Europe a souhaité compléter la Convention et ses protocoles, en adoptant de nouveaux textes : la Convention Européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains, dont le

groupe d'experts, le GRETA, a permis de faire évoluer de façon notable la situation discriminatoire des enfants Rom en Bulgarie et en Albanie, et a également permis de pointer la situation désastreuse des 7000 enfants non accompagnés étrangers en France, victimes de traite et contraints à commettre des infractions (vols, racolage, etc.). Puis la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, texte qui vise des catégories d'infractions non encore envisagées par aucun autre texte international. Ajoutons également que le Conseil de l'Europe a beaucoup contribué à la protection des enfants par le biais de la jurisprudence de la Cour

Européenne des droits de l'homme et du Comité européen des droits sociaux.

La diversité culturelle constitue aujourd'hui en Europe une richesse incomparable pour l'humanité. Elle représente aussi un enjeu, et ce particulièrement pour les Etats qui se trouvent parfois désemparés lorsqu'il s'agit de répondre à cette diversité dans une même société.

Parmi les messages à adresser aux dirigeants, j'insiste sur la nécessité de réaliser des programmes éducatifs adaptés à des contextes multiculturels, permettant de répondre efficacement aux besoins des natifs et des migrants, et d'offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite.

AMÉRIQUE
LATINE



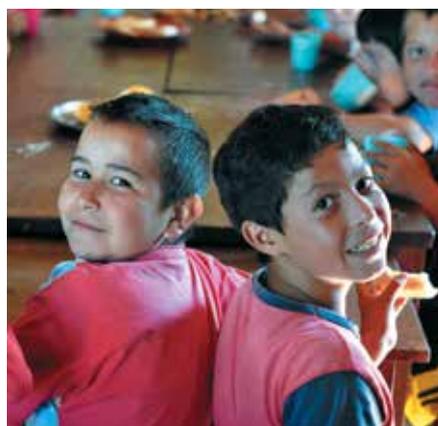
Le regard de

NORBERTO LIWSKI, Directeur exécutif de l'Observatoire socio-législatif de la Chambre des députés de la province de Buenos Aires, ex Vice-Président du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU.

UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL AVEC LES ENFANTS

La Convention a été ratifiée par tous les pays d'Amérique latine, mais les changements culturels qu'elle implique sa mise en pratique se heurtent encore à des obstacles, notamment la conception de l'enfant comme sujet de droit, car cela suppose un nouveau contrat social autour de la participation des enfants.

Ces 25 ans n'ont certainement pas été vains. Ils ont permis une évolution de la vision et des attitudes de la société civile comme de la famille vis à vis des enfants. Il faut néanmoins évaluer les progrès qui ont été réalisés dans la réalité quotidienne des enfants pour identifier les défis qui restent à relever. C'est dans le domaine législatif que la notion de droits de l'enfant



a le plus progressé, et cela sur l'ensemble du continent. Dans différents pays d'Amérique latine, la Convention a inspiré de nombreuses mesures dans les politiques

publiques. Dans le domaine de la justice juvénile en revanche, où l'application des préceptes de la Convention nécessiterait des changements significatifs des structures et des modes de fonctionnement, on constate que la vision traditionnelle reste prédominante.

Les dirigeants des pays d'Amérique latine, en grande partie réunis au sein du MERCOSUR, UNASUR ou CELAC, répondent de plus en plus aux aspirations démocratiques de la société. Ils comprennent que la Convention est une alliée et un outil juridique qui contribue aux changements structurels et fonctionnels nécessaires pour que les Etats puissent assumer totalement leur « rôle intransférable » de garants des droits de l'enfant.

EUROPE DE L'EST



Le regard de

MARIA ALEKSEYENKO, Directrice de Women's Consortium of Ukraine (WCU).

L'ENJEU CRUCIAL DES OPINIONS PUBLIQUES

↗ En 25 ans, beaucoup de choses ont été faites pour sensibiliser les opinions à la notion d'enfant comme sujet de droits et pour adapter les législations nationales aux standards définis par la Convention et ses différents protocoles additionnels.

Dans la pratique cependant, il reste à faire à tous les niveaux, notamment celui de la sensibilisation des opinions publiques qui est la clé de la mise en œuvre de la Convention. **De grandes réalisations ont néanmoins été accomplies, en premier lieu la réforme des orphelinats publics.** Certains pays comme la Géorgie ont fait de gros progrès en transformant complètement ces « établissements collectifs » en

foyers de type familiaux. En Fédération de Russie ou en Ukraine en revanche, ces grandes institutions sont toujours en place et la tentation est grande d'y placer des « orphelins sociaux » plutôt que de s'atteler aux problèmes que rencontrent leurs familles. Mais les visions évoluent. Aujourd'hui le placement des enfants reste la solution ultime et non pas une option parmi d'autres. Cela devrait servir de tremplin pour d'autres avancées. Si je pouvais adresser un message aux décideurs, je leur suggérerais de s'informer davantage sur les droits de l'enfant, non pas pour en faire un outil de manipulation mais pour être mieux capables de combattre les violations de ces droits.



ASIE



Le regard de

YANGHEE LEE, rapporteuse spéciale auprès des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. Ancienne présidente de la commission des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ENFANTS

↗ En 25 ans, la CDE a permis de grandes avancées législatives pour la promotion et la protection des enfants et de leurs droits. Un des développements les plus prometteurs récemment est l'établissement de budgets pour l'enfance. Mais aussi le troisième protocole additionnel, qui a vu le jour en 2011, et qui permet aux enfants de déposer une plainte auprès des Nations Unies pour violation de leurs droits. Nous assistons hélas aussi à des retours en arrière, par exemple en matière d'âge minimum de la responsabilité pénale qui reste un défi constant. **Des enfants sont encore condamnés à mort dans 14 pays,**

alors que 40 pays autorisent les châtiements corporels, y compris la flagellation, la bastonnade ou l'amputation.

J'aimerais exhorter les dirigeants à mettre les enfants au sommet de leur ordre du jour. Trop souvent, les enfants sont considérés comme de futurs leaders, alors qu'en réalité, ici et maintenant, leurs voix ne sont pas complètement entendues.

Je viens d'assister au Congrès mondial de la Société internationale pour la prévention de la maltraitance et de la négligence à l'égard des enfants. J'aimerais partager ce qui y a été souligné en conclusion : « L'avenir du monde et l'avenir des enfants ne font qu'un ».



➔ Pour en savoir plus, découvrez de plus longues versions de ces témoignages dans notre rubrique « spécial 25 ans de la Convention » sur notre site www.bice.org

MOYEN-ORIENT



Le regard de

CATHERINE BAUMONT,
Directrice de la communication de l'Œuvre de l'Orient.

ÉDUCER LES ENFANTS POUR NE PAS DONNER DU TERREAU À LA GUERRE



Les crises qui ravagent la Syrie et l'Irak sont très préoccupantes pour le devenir des enfants. Il est primordial qu'ils soient accompagnés psychologiquement pour pouvoir évacuer leurs traumatismes, et qu'ils soient scolarisés. Des structures se mettent en place. A Homs, par exemple, les jésuites ont ouvert un centre éducatif avec 20 enfants qui n'avaient plus d'école un an après le début du conflit, aujourd'hui onze centres en accueillent plusieurs milliers. Il y a plus de 4 millions de réfugiés, au Liban, en Jordanie, en Turquie, avec une majorité d'enfants. Ils sont là probablement pour des années. Les écoles se sont mobilisées pour qu'ils puissent être scolarisés, mais il y en a encore beaucoup qui n'y ont pas accès. Les paroisses offrent également des cours de rattrapage. Le manque de sécurité et l'avenir de leurs enfants sont les deux préoccupations qui poussent les chrétiens d'Irak à partir. Qui a envie de quitter sa maison, ses racines ? Ils sont prêts à ce sacrifice pour leurs enfants. En Irak, nous soutenons des structures où les enfants peuvent se retrouver autour d'activités et oublier un temps leur situation dramatique. **Dans le camp jordanien de Zaatari, des parents en viennent à marier pour 15 jours leur adolescente à un riche saoudien contre quelques dollars. Un acte barbare contraire aux droits de l'enfant !**

Notre priorité, c'est l'éducation. Si nous n'éduquons pas ces enfants, nous donnons du terreau à la guerre. Regardez à Gaza, où ils n'ont jamais eu d'autres modèles que la violence. L'école apprend aux communautés à vivre ensemble.



NIGEL CANTWELL. Directement impliqué dans la rédaction de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, Nigel Cantwell a été le fondateur de l'organisation Défense des Enfants International et est aujourd'hui consultant international en politiques de protection de l'enfant.

OUBLIER LES SLOGANS ET COMMENCER À FAIRE DU VRAI BOULOT

La Convention relative aux Droits de l'Enfant est le texte dans le domaine des droits de l'homme qui a fait le plus de bruit. Si le grand enthousiasme qu'elle a suscité dès le départ s'est naturellement peu à peu tassé, c'est heureusement au profit d'un engagement plus grand pour sa mise en œuvre. On s'est rendu compte qu'**une convention ne résout rien par sa simple existence : c'est un instrument, donc un outil qui n'est utile que quand il est employé.**

Le fait que la Convention confère à l'enfant le statut de sujet de droit a beaucoup contribué à faire progresser les attitudes envers les enfants. Ceci dit, et je sais que je ne me fais pas que des amis en l'affirmant, je pense que nous avons souvent perdu de vue ce qui était l'objectif premier de la Convention : faire reconnaître les droits de l'enfant en tant que droits humains. Pendant la période d'élaboration du traité, les organisations pour l'enfance ont coopéré étroitement avec celles des droits de l'homme comme Amnesty International ou la Commission internationale de Juristes. Or, cette collaboration a pratiquement disparu aujourd'hui. Beaucoup d'ONG se sont contentées de donner un habillage Convention à leurs programmes habituels alors qu'il aurait fallu qu'elles repensent complètement leurs approches en s'inspirant plus du travail accompli dans le domaine des droits de l'homme. Dans le domaine de l'enfance, le sentimentalisme et la charité sont encore trop présents et ne riment pas toujours bien avec la défense des droits...

L'efficacité de cette défense ne repose pas sur les bons sentiments mais sur la rigueur engagée. On s'est alarmé par exemple récemment du cas de la Bolivie où l'âge légal du travail des enfants

a été abaissé à 10 ans. C'était à la demande des enfants travailleurs eux-mêmes, en fonction de la réalité qu'ils vivent – et un des droits de l'enfant est précisément celui d'être consulté ! Oui, cette mesure semble à première vue remettre en question la « protection », mais une analyse plus approfondie permet de mieux comprendre pourquoi elle n'est pas forcément contraire, ni au droit de ne pas être exploité au travail, ni à « l'intérêt supérieur de l'enfant ».

A propos de « l'intérêt supérieur », un interlocuteur au Ghana m'a proposé plutôt de parler de « l'intérêt supérieur de la famille ». Effectivement, dans bien des cas, **on ferait grandement avancer les droits de l'enfant en se focalisant davantage sur la famille que sur l'enfant uniquement.** La Convention y est très favorable de surcroît. Mon travail concerne surtout les enfants privés de protection parentale. Que remarque-t-on ? Les familles qui abandonnent ou confient leurs enfants le font souvent non pas simplement parce qu'elles sont pauvres mais parce que leur vulnérabilité ne résiste pas à un événement grave et inattendu (la mort du père gagne-pain, la maison détruite par un incendie...). Dans ces cas-là, plutôt que de « protéger » les enfants par une prise en charge, soutenons la famille pour qu'elle puisse franchir le mauvais cap. C'est un de mes buts aujourd'hui en termes de politique de protection de l'enfant.

Mon message pour ce 25^e anniversaire : bien cerner les leçons apprises pendant toutes ces années pour affronter celles à venir. Mais pour cela, **il faut gratter pour aller à la vérité des problèmes, oublier les slogans et commencer à faire du vrai boulot...**

Autour du 20 novembre

JOURNÉE DE PRIÈRE ET D'ACTION POUR LES ENFANTS

MOBILISONS-NOUS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

On estime à 1,5 milliard le nombre d'enfants qui, chaque année, souffrent de violence dans le monde. Pour porter ces enfants dans la prière et défendre leurs droits, le BICE vous invite à participer vous aussi à la Journée mondiale de prière et d'action pour les enfants le 20 novembre.



Journée mondiale
de prière et d'action
pour les enfants

Encouragé par la Conférence des évêques de France, le BICE s'est porté volontaire depuis 2012 pour mobiliser les mouvements et les services d'Eglise, les congrégations religieuses, les médias et toutes les personnes de bonne volonté afin qu'ils participent activement à cette journée.

Une prise de conscience pour les enfants

L'année dernière, une quinzaine d'événements ont été organisés un peu partout en France. Ces actions sont importantes et mémorables pour les enfants. Elles leur permettent de prendre conscience des situations de violence vécues parfois tout près d'eux, de faire cesser le silence et de porter un message de solidarité et d'espérance.

Comment participer ?

Le BICE vous propose cette année un hors-série réalisé avec Prions en Eglise Junior, accompagné d'un chant enregistré sur CD. Grâce à ces petits livrets, vendus 10€ pour un lot de 50 exemplaires avec CD, vous disposerez de suggestions d'animations.

Libre à vous ensuite de les utiliser à votre manière ou d'en imaginer d'autres.

Le site www.prierpourlesenfants.com vous propose également des contenus d'information et de sensibilisation sur le thème des violences subies par les enfants. Et nous vous invitons bien sûr à nous renvoyer via le bulletin-réponse joint à cette revue votre intention de prière pour les enfants.

Faites parler de votre événement

Surtout, n'hésitez pas à nous informer de l'événement que vous organiserez. Nous avons besoin de l'implication de tous pour que ce 25^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant soit un vrai festival d'événements qui nous unissent par la prière et les actes contre la violence. C'est le plus beau message d'espoir qu'on puisse délivrer à tous les enfants.

**ENFANCES
DANS
LE MONDE**
FESTIVAL DE FILMS DOCUMENTAIRES

NOS ÉVÉNEMENTS À PARIS

Pour ceux d'entre vous qui en ont la possibilité, nous vous invitons bien sûr à nous rejoindre lors des deux manifestations que nous organisons à l'occasion du 20 novembre : le festival de films documentaires « Enfant dans le Monde », du 20 au 22 novembre au cinéma les 7 Parnassiens (toutes les infos sur www.enfancesdanslemonde.com),

et la célébration de la Journée de prière et d'action pour les enfants, qui aura lieu le samedi 22 novembre de 15h à 18h en l'église Saint-Etienne-du-Mont dans le V^e arrondissement. Nous sommes à votre disposition par téléphone au 01 53 35 01 00 pour vous donner toutes les informations nécessaires et espérons vous voir en nombre à l'une ou l'autre de ces manifestations.

Prière de la Journée de prière et d'action pour les enfants

Cette année, nous vous proposons de toutes et tous partager le 20 novembre une même prière, rédigée spécialement pour cette occasion. Nous comptons sur vous !

PRIÈRE POUR L'ENFANT MEURTRI

Seigneur ton fils est né enfant
dans les bras de Marie,
Il est venu ainsi partager notre vie.
Aussi faible que nous, il a vécu
la violence,
Et sur la croix, il a porté
nos souffrances.

Quand un enfant pleure, Seigneur ;
Tu souffres avec lui.
Donne à tous les adultes
De te reconnaître en ces enfants
meurtris,

Et entoure chacun d'eux
de ta tendre présence.

Seigneur, offre à tous les petits
le rire et l'espérance,
Verse dans nos cœurs les flots
de ton amour ;
Insufflé-nous la force de toujours
porter secours.
Avec toi, nous le croyons,
Nous vaincrons la violence
et bâtirons la paix,
Amen.

Enfances de Partout N°140 – Novembre 2014 – Trimestriel
- Directeur de publication : Olivier Duval – Directrice de la rédaction : Sandrine Tiffreau – Rédacteur en Chef : Pascale Kramer – Secrétaire de rédaction : Adriano Leite – Photos : COUV : ©Silvia Vincitorio-BICE ; P3 : ©Calllescuaeta ; P4 : ©Thomas Louapre-BICE ; P5 : ©Silvia Vincitorio-BICE ; P6 : ©Isabelle Lesser-BICE, ©Thomas Louapre-BICE ; P7 : ©L'œuvre de l'Orient.
- Maquette : De Villeneuve et Associés ; C.Rocolle – Imprimerie : Uniservices. La Prairie, 91140 Villebon-sur-Yvette – CPPAP : 0912 H83521 – N° ISSN : 0252-2799 – BICE, 70 boulevard de Magenta 75010 Paris – Tél. : 01.53.35.01.00 Fax : 01.53.35.01.19 – E-mail : bice.paris@BICE.org – CCP 16 - 70211 C Paris ; Site internet : www.bice.org. Ce numéro comporte un encart « Cartes de Noël et de Vœux 2014-2015 », ainsi qu'une lettre d'accompagnement, un bon de générosité et une enveloppe-retour. Diffusion générale.



Le BICE est agréé par
le Comité de la Charte